



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 64010

Texte de la question

M. Gérard Lorgeoux attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les mesures susceptibles de favoriser l'engagement du citoyen dans la vie associative. La vie associative correspond dans notre pays à une tradition ancienne, profonde et vivante. Elle est très importante et, chaque année, de nombreux bénévoles donnent le meilleur d'eux-mêmes, sans attendre d'autre récompense que la satisfaction de rendre service ou de récolter des fonds pour soutenir différentes causes sociales ou humanitaires. Les acteurs du monde associatif incarnent, à travers leur engagement, des valeurs de générosité, de solidarité et de fraternité. Ils expriment dans chaque commune de notre territoire national, l'action, le dévouement et le désintéressement. Cela mérite d'être souligné et encouragé car il est tellement facile aujourd'hui, de ne rien faire, de se replier égoïstement sur soi-même, de s'enfermer dans un immobilisme et dans un individualisme destructeur. Cet égoïsme, le monde associatif le refuse et la Nation a donc un devoir de reconnaissance à l'égard de la vie associative et du bénévolat qui favorisent la générosité entre individus et générations, une reconnaissance envers toutes celles et tous ceux qui, bénévolement, consacrent quelques heures par semaine à une cause d'intérêt général. L'armature et l'équilibre de notre société passent, en effet, par la bonne santé et le développement de l'associatif. Il est, par conséquent, normal de répondre à l'attente des associations, dont le rôle primordial n'est jamais assez souligné. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour préserver, accompagner et encourager l'esprit associatif qui est l'une des composantes de la fraternité chère à la République.

Texte de la réponse

L'importance du bénévolat associatif n'est pas à démontrer : 14 millions de bénévoles s'investissent pour rendre humain le quotidien de nos concitoyens et cet engagement constitue une formidable richesse pour notre pays. Même si ceux-ci n'attendent pas de reconnaissance spécifique, leur contribution mérite d'être valorisée. C'est dans cette perspective que de nombreuses mesures gouvernementales ont été prises ces dernières années. S'agissant par exemple de la couverture du risque vieillesse, une partie des dirigeants rémunérés est couverte en application de l'article L. 311-3 du code de la sécurité sociale. Plus récemment, le Président de la République a décidé de promouvoir le bénévolat associatif dans les ordres de la Légion d'honneur et national du Mérite. Il a par ailleurs demandé au ministre chargé de la jeunesse, en charge de la vie associative, que la conférence de la vie associative qui s'est tenue le 17 décembre 2009 fixe les orientations permettant de reconnaître et valoriser le bénévolat, notamment régulier et qui répondent aux besoins des bénévoles sur le terrain. Les crédits relatifs à la formation des bénévoles dans le cadre du dispositif du conseil de développement de la vie associative ont fait ainsi l'objet d'une augmentation de 30 % dès l'année 2010. S'agissant par ailleurs des engagements bénévoles, ceux-ci pourraient s'intégrer au nouveau livret de compétences créé par la loi relative à la formation professionnelle et permettre ainsi une véritable reconnaissance de l'expérience associative pour tous dans le cadre de la procédure de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Données clés

Auteur : [M. Gérard Lorgeoux](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64010

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11107

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7629